

Faussetés imaginaires

Yvan Tétreault

Volume 5, numéro 1, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044416ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044416ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal

ISSN

1718-9977 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tétreault, Y. (2010). Faussetés imaginaires. *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 5(1), 66–82. <https://doi.org/10.7202/1044416ar>

Résumé de l'article

Les récits de fiction comportant une moralité déviante posent parfois problème quant à la détermination de ce qui est « vrai dans l'histoire ». Si par exemple on a aucune difficulté à considérer comme vrai dans le monde imaginaire que « Giselda a tué son bébé », les choses sont différentes lorsqu'il s'agit d'imaginer une situation dans laquelle nos valeurs morales sont remises en question. Confronté à un récit comportant l'énoncé « Giselda a fait la bonne chose en tuant son bébé, après tout, c'était une fille », on aura tendance à questionner l'autorité de l'auteur : celui-ci peut bien *penser* que l'infanticide féminin est moralement justifié, mais en fait c'est faux, *même dans l'histoire*. Les conditions qui donnent lieu au phénomène ont été articulées de diverses façons, l'objectif étant habituellement de parvenir à une formulation qui dépasse le cadre plus étroitement moral. On invoque par exemple une distinction plus générale entre l'évaluatif et le descriptif. Après avoir caractérisé plus précisément les notions d'imagination et d'imaginabilité, j'examinerai brièvement la littérature sur le sujet et défendrai une solution reposant sur les règles de modification de l'extension et de l'intension des prédicats imaginaires. D'après cette analyse, ce qui se produit dans les récits moraux déviants s'explique par un principe plus général qui s'applique autant à l'évaluatif qu'au descriptif.



RÉSUMÉ

Les récits de fiction comportant une moralité déviante posent parfois problème quant à la détermination de ce qui est « vrai dans l'histoire ». Si par exemple on a aucune difficulté à considérer comme vrai dans le monde imaginaire que « Giselda a tué son bébé », les choses sont différentes lorsqu'il s'agit d'imaginer une situation dans laquelle nos valeurs morales sont remises en question. Confronté à un récit comportant l'énoncé « Giselda a fait la bonne chose en tuant son bébé, après tout, c'était une fille », on aura tendance à questionner l'autorité de l'auteur : celui-ci peut bien *penser* que l'infanticide féminin est moralement justifié, mais en fait c'est faux, *même dans l'histoire*. Les conditions qui donnent lieu au phénomène ont été articulées de diverses façons, l'objectif étant habituellement de parvenir à une formulation qui dépasse le cadre plus étroitement moral. On invoque par exemple une distinction plus générale entre l'évaluatif et le descriptif. Après avoir caractérisé plus précisément les notions d'imagination et d'imaginabilité, j'examinerai brièvement la littérature sur le sujet et défendrai une solution reposant sur les règles de modification de l'extension et de l'intension des prédicats imaginaires. D'après cette analyse, ce qui se produit dans les récits moraux déviants s'explique par un principe plus général qui s'applique autant à l'évaluatif qu'au descriptif.

ABSTRACT

Morally deviant fictional narratives can be problematic with regards to what is "true in the story." Although one has no difficulty in imagining as fictionally true that "Giselda killed her baby," one has a different reaction when it comes to imagining the cancellation of one's own moral values. When confronted with a narrative featuring the claim that "In killing her baby, Giselda did the right thing, after all, it was a girl," one's response is likely to involve the questioning of the author's authority: indeed the author may *think* that female infanticide is morally right, but that is false, *even in the story*. The conditions giving rise to this sort of phenomenon have been differently articulated, typically with the aim of going beyond the moral/non-moral divide. A more general contrast between evaluative and descriptive claims is often suggested. After characterizing with more precision the notions of imagination and imaginability, I will briefly review the literature devoted to this topic, and argue in favor of a solution based on rules for modifying the extension and intension of imaginary predicates. According to this account, what takes place in morally deviant narratives is to be explained through a more general principle that applies to both evaluative and descriptive claims.

INTRODUCTION

On imagine apparemment sans difficulté un voyage dans le temps ou un vaisseau spatial se déplaçant plus vite que la lumière. Il pourrait sembler naturel de conclure, sur la base de ce genre d'exemples, que l'imagination ne connaît en fait de limites que celles des auteurs de fiction eux-mêmes, et que même les récits les plus bizarrement farfelus, dans la mesure où ils satisfont certains principes élémentaires de cohérence, pourraient être imaginés sans problème. De nombreux philosophes soutiennent toutefois que cette conclusion serait prématurée. Certains d'entre eux pointent en particulier vers le fait — en soi assez surprenant — qu'un monde fictif dans lequel les valeurs morales seraient différentes des nôtres pourrait s'avérer beaucoup plus difficile à imaginer qu'un monde truffé d'impossibilités physiques.

Parmi les exemples les plus discutés dans la littérature se trouvent ceux que propose Kendal Walton¹: « Giselda a fait la bonne chose en tuant son bébé, après tout, c'était une fille », ou « En enterrant toujours vivante cette veuve avec son mari décédé, les sages du village ont agi conformément à leur devoir ». Le lecteur confronté à un récit comportant des énoncés de ce genre semble éprouver un malaise à l'égard des jugements moraux exprimés par l'auteur, malaise qui prend apparemment la forme d'une remise en question de ce qui est vrai dans le monde imaginaire. La situation est souvent analysée dans les termes que propose Tamar Gendler², selon qui un lecteur de l'histoire de Giselda aura tendance à penser que même si l'auteur *croit* que l'infanticide est moralement justifié, en fait ce n'est pas le cas, *même dans l'histoire*. En d'autres mots, les affirmations de l'auteur ne suffisent pas à faire en sorte que le lecteur imagine la justification morale du meurtre commis par Giselda comme étant vraie dans l'histoire. Gendler ajoute que cette réaction a de quoi surprendre, dans la mesure où ce qui est « vrai dans l'histoire » est habituellement déterminé unilatéralement par les affirmations de l'auteur. Reprenant la terminologie de Moran³, Gendler analyse le phénomène en termes de « résistance imaginative » (« *imaginative resistance* »). Le nom est peut-être un peu maladroit dans la mesure où il présuppose une certaine orientation théorique ; en effet plusieurs ont par la suite contesté le soi-disant rôle joué par la notion de résistance. Ce qu'il est tout de même convenu d'appeler « le problème de la résistance imaginative » consiste à rendre compte du contraste qui se manifeste entre certains types de

faits relativement à ce que l'on imagine comme étant vrai dans l'histoire. Ce contraste de base a été articulé de diverses façons, l'objectif étant habituellement de parvenir à une formulation qui dépasse la division plus étroite entre faits moraux et non moraux. On invoque souvent, par exemple, une distinction entre faits évaluatifs et faits descriptifs, ou entre faits de niveaux supérieur et inférieur (« *higher and lower-level facts* »). Le caractère non problématique des faits descriptifs ou de niveau inférieur est par ailleurs rarement remis en question. Je voudrais dans ce travail aller à rebours de cette tendance et examiner le problème à travers certains cas où c'est précisément ce genre de faits qui présente un défi pour l'imagination.

Les pages qui suivent sont divisées en trois parties. La première est consacrée à une présentation plus détaillée du problème de base et à l'examen de deux questions complémentaires, l'une concernant la nature de l'imagination, l'autre le critère de l'imaginabilité. J'examinerai ensuite brièvement la littérature récente sur le sujet, en portant une attention spéciale aux diagnostics préconisés dans les cas où ce sont les faits « descriptifs » qui posent problème. Une approche alternative, basée sur les règles de modification de l'extension et de l'intension des prédicats imaginaires, sera esquissée dans la dernière partie.

LE PROBLÈME

Ce qui se produit lors de la lecture des récits de Walton peut être caractérisé de plusieurs façons. On peut parler d'une asymétrie entre certains types de faits relativement à ce qui est vrai dans le monde imaginaire, mais on peut aussi parler d'une difficulté à *imaginer* certains faits, par exemple que « Giselda a fait la bonne chose en tuant son bébé ; après tout, c'était une fille ». Cette double caractérisation semble pointer vers deux problématiques bien distinctes, la première liée à ce qui est « vrai dans l'histoire », la seconde à la notion d'imagination. Gendler, dans la foulée de plusieurs auteurs préoccupés par ces questions, soutient toutefois que ces deux problématiques sont en fait étroitement liées, dans la mesure où « what is true in the story is what the author manages to get the (appropriate) reader to imagine »⁴. Pour néanmoins marquer la différence entre vérité dans le monde imaginaire et imaginabilité, de même que pour mettre en évidence d'autres aspects importants de la question, Weatherston suggère d'analyser le phénomène en termes de quatre problèmes distincts mais

interreliés⁵. Il distingue : 1) Le problème «aléthique», qui consiste à expliquer pourquoi l'autorité de l'auteur ne parvient pas à établir la vérité de certains faits dans le monde imaginaire (alors que d'autres faits, pourtant parfaitement farfelus, ne semblent pas poser problème) ; 2) Le problème imaginatif, qui consiste à expliquer pourquoi on arrive mal à *imaginer* certains faits fictionnels ; 3) Le problème phénoménologique, qui consiste à décrire plus précisément la réaction du lecteur, et en particulier ses liens avec les deux premiers problèmes ; et enfin 4) le problème esthétique, soulevé plus spécifiquement par Walton⁶, qui consiste à expliquer pourquoi la valeur esthétique d'une œuvre d'art est apparemment compromise par un contenu moral déviant.

Une solution à l'un de ces problèmes fournirait vraisemblablement une piste substantielle pour la solution de tous les autres, et il n'est pas rare dans la littérature que les trois premiers problèmes soient traités comme un tout. Tamar Gendler, dont le « *The Puzzle of Imaginative Resistance* » (2000) a donné des bases fermes à la discussion, avait initialement centré sa formulation du problème exclusivement sur l'imaginabilité des mondes fictifs moralement déviants :

The puzzle of imaginative resistance: the puzzle of explaining our comparative difficulty in imagining fictional worlds that we take to be morally deviant⁷.

Il s'agissait donc d'une version du deuxième problème de Weatherson, ce dernier évitant toutefois soigneusement de limiter le problème à un cadre moral. Dans un texte plus récent, Gendler a recentré son analyse sur l'autorité de l'auteur (c'est-à-dire sur le premier problème de Weatherson), en insistant toutefois à nouveau sur ses liens étroits avec l'imagination. La reformulation du problème proposée par Gendler embrasse l'ensemble des cas où le fait pour l'auteur d'affirmer une proposition *p* ne suffit pas à faire en sorte que le lecteur imagine *p* (que *p* soit ou non une proposition morale). Cette généralisation est opérée en deux temps. Gendler définit d'abord un principe fondamental articulant le lien entre la démarche de l'auteur et ce que le lecteur imagine :

Authorial authority with respect to imaginative guidance
If the author of a fictional work follows standard conventions for

fictionally asserting *p*, then the engaged reader will be disposed to imagine *p*⁸.

Le problème général est ensuite défini de la façon suivante :

The Puzzle of Authoritative Breakdown: the puzzle of identifying those features that systematically co-occur with, and explain, breakdowns of authorial authority⁹.

C'est cette version «généralisée» du problème que je me propose de discuter dans les pages qui suivent. Une solution à cette version généralisée devrait aussi rendre compte de certains cas de défaillance de l'autorité de l'auteur dans lesquels c'est semble-t-il au niveau des faits eux-mêmes (et non de leur évaluation) que l'auteur ne parvient pas à imposer son autorité. Les deux situations suivantes sont des exemples de ce genre de cas :

Le cas des spécialistes

Un lecteur possédant des connaissances très spécifiques dans un certain domaine pourrait trouver difficile de s'en remettre à l'autorité d'un auteur abordant ce même domaine avec moins de précision. C'est le cas par exemple de Chuck, un spécialiste de la Deuxième Guerre mondiale. Sa culture remarquablement détaillée nourrit l'irritation que suscitent chez lui les inexactitudes historiques dont fourmillent certains récits de fiction consacrés à la Deuxième Guerre, récits dans lesquels il parvient rarement à s'absorber. Chuck lit par exemple que «Le 2^e régiment est arrivé le 18 novembre», alors qu'il sait parfaitement que c'est plutôt le 19 novembre que le 2^e régiment est arrivé. Chuck admet par ailleurs sans difficulté qu'il s'agit d'un récit de fiction et que non seulement certains détails de l'intrigue mais aussi plusieurs des personnages impliqués dans la narration ne sont pas véridiques. Il semble bien dans ce cas que l'auteur ne parvienne pas à imposer son autorité. La réaction de Chuck («Il n'est pas vrai, même dans l'histoire, que le 2^e régiment est arrivé le 18 novembre») est certainement très proche de celle du lecteur de l'histoire de Giselda. Il est important de noter en outre qu'un non-spécialiste n'aurait probablement éprouvé aucun problème à s'en remettre ici à l'autorité de l'auteur.

Le cas des incohérences factuelles

Currie cite en exemple le destin surprenant du personnage appelé Athelstan dans le *Ivanhoé* de Walter Scott¹⁰. L'auteur y fait la description d'une échauffourée au cours de laquelle Athelstan reçoit une raclée qui est clairement présentée comme fatale pour lui. Athelstan réapparaît pourtant à la fin du récit, où sa blessure est tout à coup présentée comme superficielle. Scott, conscient que cette réapparition sera jugée suspecte, explique dans une note en bas de page que le personnage a en fait été réintégré au récit sur ordre de l'imprimeur, qui menaçait de ne pas terminer le travail si Athelstan n'était pas ramené à la vie. Currie note à propos de cet exemple : « Readers find this difficult to integrate with the imaginative project they have been engaged in up to that point »¹¹ et rappelle que les ressources de l'imagination ne sont pas illimitées, même lorsqu'il s'agit simplement d'imaginer des faits bizarroïdes.

Cependant la question se pose encore de cerner plus précisément les liens qu'entretient le problème plus général de la défaillance de l'autorité de l'auteur avec les récits comportant une moralité déviante. D'une part en effet la généralisation proposée par Gendler vise en partie à montrer que la notion de résistance joue bel et bien un rôle dans certains récits, ceux notamment dont la moralité est déviante. D'autre part le statut général de ces récits pose problème, particulièrement à l'égard du fait que certains d'entre eux ne provoquent apparemment aucune défaillance de l'autorité de l'auteur. C'est le cas par exemple de la modification suivante du récit de Walton : « Giselda a fait la bonne chose en tuant sa fille; après tout, elle était née le 19 janvier »¹². Gendler affirme que cette modification du récit a pour effet chez elle de piquer sa curiosité quant à ce qui peut dans le monde imaginaire justifier moralement le meurtre d'un bébé né le 19 janvier¹³. Matravers réagit différemment au même passage : sa réaction n'est pas aussi intense que dans le cas de Giselda, mais y est apparentée, ne serait-ce que de façon atténuée. Confronté à un récit contenant cet énoncé, Matravers suggère toutefois qu'il suspendrait son jugement et continuerait sa lecture¹⁴.

Ces variantes dans la façon de réagir posent d'autre part la question des bases empiriques du problème. Certains en effet ne sont pas sûrs d'éprouver le genre de réaction qu'est supposé provoquer la version originale du récit de Giselda, et en viennent parfois à douter que ce genre de cas pose véritablement problème. La justification morale

du meurtre commis par Giselda dans le monde imaginaire est-elle vraiment plus difficile à accepter comme vraie dans l'histoire que le meurtre lui-même ? La question est d'autant plus justifiée que les intuitions de départ, parfois assez fortes, sont souvent affaiblies par l'analyse. Il peut en outre devenir malaisé, à la longue, de distinguer clairement ces intuitions de l'appareil théorique qui avait pour but de les expliquer.

À ma connaissance les exemples les plus souvent discutés dans la littérature (notamment celui de Giselda) n'ont pas fait l'objet de recherches empiriques. Quelques données sont cependant disponibles, et elles tendent à confirmer que les récits de fiction comportant une moralité déviante sont problématiques. Les travaux de Jonathan Haidt sont particulièrement intéressants à cet égard. Menées dans la perspective de déterminer le rôle d'émotions telles que le dégoût dans la formation des jugements moraux, certaines des expériences de Haidt avaient pour point de départ un court récit de fiction, par exemple le suivant :

Julie and Mark are brother and sister. They are traveling together in France on summer vacation from college. One night, they are staying alone in a cabin near the beach. They decide that it would be interesting and fun if they tried making love. At the very least it would be a new experience for each of them. Julie was already taking birth control pills, but Mark uses a condom just to be safe. They both enjoy making love, but they decide not to do it again. They keep that night as a special secret, which makes them feel even closer to each other. What do you think about that? Was it OK for them to make love?¹⁵.

Selon les résultats de Haidt, une importante majorité de répondants pense que Julie et Mark ont commis un acte répréhensible en ayant une relation sexuelle. Une version légèrement modifiée du récit dans laquelle les deux dernières questions seraient remplacées par l'affirmation que « Julie et Mark n'ont rien fait de mal en faisant l'amour » devrait donc selon toute vraisemblance être interprétée dans le sens d'une défaillance de l'autorité de l'auteur : cet énoncé serait interprété comme faux, même dans le monde imaginaire. Il est intéressant cependant de noter que certaines personnes réagissent différemment au récit. Ceux qui ne partagent pas l'avis de la majorité dans ce genre de cas se doivent tout de même d'expliquer les résul-

tats obtenus ; en contrepartie, une solution efficace au problème de la défaillance de l'autorité de l'auteur devrait aussi être en mesure de rendre compte de la disparité des intuitions.

Deux questions complémentaires doivent encore être examinées avant d'aborder le problème lui-même. Il n'est pas inutile en premier lieu de s'interroger sur la nature même de l'imagination. Le « disposed to imagine » incorporé au principe de l'autorité de l'auteur tel que formulé par Gendler demeure ouvert quant à la nature précise de l'imagination (et de ses liens avec ce qui est vrai dans l'histoire : Gendler rappelle qu'il est possible de formuler un principe équivalent relativement à ce qui est vrai dans l'histoire¹⁶). D'autre part les analyses phénoménologiques du problème reposent généralement sur des « expériences d'imagination » visant à déterminer si l'on parvient ou non à imaginer telle ou telle chose. L'absence d'une compréhension univoque de ce qu'il s'agit de faire dans ce genre d'expérience menace évidemment de compromettre les résultats obtenus. La seconde question complémentaire est, elle aussi, étroitement liée à ce genre d'expérience et concerne plus précisément les critères de l'imaginabilité. Comment en arrive-t-on à déterminer si l'on parvient (ou non) à imaginer quelque chose ? La réponse peut sembler évidente dans biens des cas, mais elle n'en est pas moins délicate dans certaines circonstances particulières qu'il sera important pour nous d'éclaircir.

Trois types d'imagination

Une description écrite provoque habituellement une représentation mentale plus ou moins nette de ce qui en fait l'objet. Il est intéressant dans le contexte qui nous occupe d'analyser ce phénomène en fonction du « contenu » de la description, et de postuler qu'à différents types de contenus correspondent différents types d'imagination¹⁷. Un examen de la littérature consacrée à cette question permet de cerner trois types principaux.

Un premier type d'imagination est lié à l'apparence extérieure de ce qui fait l'objet de la description : couleur, texture, mouvement, positionnement dans l'espace, mais aussi odeur, sonorité, etc. L'imagination associée à ce type de contenu est connue en général sous le nom d'« imagination perceptuelle » ; elle correspond essentiellement aux différents aspects de la représentation du monde que nous procure les sens. L'imagination perceptuelle pourrait sans doute être divisée plus avant en imagination visuelle, olfactive, tactile, etc., mais

il est suffisant pour notre propos de considérer ce type d'imagination en bloc et de le distinguer d'un autre type d'imagination qui implique plutôt la représentation de réalités intérieures : tristesse, colère, peur, dégoût, joie, etc. Bien que ce « monde intérieur » se traduise habituellement par des manifestations extérieures (notamment les expressions du visage), on peut également s'imaginer les sentiments de joie, de tristesse, etc., sans avoir recours à des formes de représentations « externes », mais en sollicitant plutôt sa propre expérience de ce que provoquent en nous ces émotions, sentiments et autres états intérieurs. Il semble que l'imagination « interne » puisse elle aussi être divisée en catégories correspondant à la diversité de notre vie intérieure : plusieurs types d'imagination émotionnelle, mais aussi des désirs et des douleurs imaginaires, etc. Encore ici il suffira pour notre propos de considérer l'imagination interne d'un point de vue global.

Une description peut en outre susciter un troisième type d'imagination, qui n'implique aucune « visualisation » extérieure ou intérieure. C'est ce qui se produit lorsqu'on imagine des propositions ne correspondant à aucun objet concret ni à aucun état intérieur : « Emma est mariée », « Hector se croyait courageux », etc. Ce type d'imagination consiste essentiellement à accepter une proposition comme étant « vraie dans l'histoire ». Comme n'importe quel genre de proposition peut former le contenu de ce type d'imagination, il semble approprié d'y référer par l'expression « imagination propositionnelle ».

En pratique, imagination perceptuelle, imagination intérieure et imagination propositionnelle s'entremêlent de façon à former une expérience imaginative globale. Bien que leur analyse pourrait être poussée plus avant, elles semblent suffisantes, en tant que catégories générales, pour rendre compte adéquatement de ce qui se passe lorsqu'on imagine un récit de fiction. Il n'est pas inutile de noter en outre que cette analyse ne recoupe pas directement la division standard entre imaginations *de dicto*, *de re*, et *de se*. Peter Alward suggère les définitions suivantes :

De dicto imagining is propositional imagining; it involves imagining that various propositions obtain. For example, one might imagine *de dicto* that Gandalf fought a balrog (or, if you prefer, that a wizard named “Gandalf” fought a creature called a “balrog”). It is worth noting that *de dicto* imagining may, but need not, be accompanied by perceptual imagining—imagery specific to one or more of the sense faculties. *De re* imagining involves imagining

of an actual object that it is thus and so. So, for example, one might imagine *de re* of *The Lord of the Rings* that it is a report of actual events. *De se* imagining is imagining experiencing or otherwise doing something. for example, one might imagine *de se* seeing Gandalf fight a balrog or reading a report on some such fight¹⁸.

L'imagination propositionnelle correspond sans équivoque à l'imagination *de dicto*. Par contre l'imagination *de re*, dans la mesure où elle implique la présence d'un objet concret, se rapproche davantage du « faire semblant ». Tenir dans sa main une banane en faisant comme s'il s'agissait d'un pistolet est un exemple typique d'imagination *de re*. Clairement cette entreprise imaginaire est très différente de celle que suscite habituellement les récits de fiction. En effet ces récits ont généralement pour conséquence un certain détachement par rapport au monde réel qui n'est pas propice à l'imagination *de re*. Finalement ce qui caractérise en propre l'imagination *de se* est le point de vue personnel par rapport auquel a lieu la représentation imaginaire, le contenu de ce qui est imaginé à partir de ce point de vue étant indifférent. On peut par exemple s'imaginer soi-même observer, vouloir, ou toucher une chose, etc. Bien qu'ici encore il y ait des exceptions notables, l'entreprise imaginaire que mobilise un récit de fiction n'engage habituellement pas la présence *personnelle* du lecteur dans le monde imaginaire. Si l'imagination intérieure fait effectivement appel à des ressources très personnelles, elle n'implique pas cependant que l'on se représente soi-même comme faisant partie de la représentation imaginaire, et n'est donc ni nécessairement ni même habituellement *de se*.

Il semble légitime de penser que l'imagination perceptuelle et l'imagination intérieure sont indépendantes l'une de l'autre, mais que dans la plupart des cas toutes deux supposent le niveau plus élémentaire de l'imagination propositionnelle. Je peux par exemple me représenter en imagination une vieille femme en train de peler des pommes de terre sans pour autant me représenter les émotions ou autres états intérieurs qui accompagnent ses gestes. À l'inverse, un état intérieur peut être décrit de façon telle qu'on ne l'imagine pas sur la base de l'aspect extérieur des choses. Dans chaque cas cependant il semble que l'on doive aussi admettre la vérité fictionnelle de certaines propositions : il est vrai dans l'histoire qu'une vieille dame pèle des pommes de terre, et par conséquent on imagine proposi-

tionnellement cet énoncé, et de même on imagine propositionnellement que tel ou tel personnage est dans tel ou tel état intérieur, en plus d'imaginer intérieurement les sentiments qu'il éprouve.

Il est important de noter, d'autre part, que l'incapacité à imaginer perceptuellement ou intérieurement n'entraîne pas l'incapacité à imaginer propositionnellement. Dans les cas standards il y a au contraire un phénomène de « rabatement » sur l'imagination propositionnelle lorsque l'imagination perceptuelle ou l'imagination intérieure font défaut. C'est ce qui se passe par exemple dans le cas de certaines descriptions complexes. Le passage suivant de *La jalousie* de Alain Robbe-Grillet correspond à une situation de ce genre :

Maintenant l'ombre du pilier — le pilier qui soutient l'angle sud-ouest du toit— divise en deux parties égales l'angle correspondant de la terrasse. Cette terrasse est une large galerie couverte, entourant la maison sur trois de ses côtés. Comme sa largeur est la même dans la portion médiane et dans les branches latérales, le trait d'ombre projeté par le pilier arrive exactement au coin de la maison ; mais il s'arrête là, car seules les dalles de la terrasse sont atteintes par le soleil, qui se trouve encore trop haut dans le ciel. Les murs, en bois, de la maison — c'est-à-dire la façade et le pignon ouest — sont encore protégés de ses rayons par le toit (toit commun à la maison proprement dite et à la terrasse). Ainsi, à cet instant, l'ombre de l'extrême bord du toit coïncide exactement avec la ligne, en angle droit, que forment entre elles la terrasse et les deux faces verticales du coin de la maison¹⁹.

C'est semble-t-il la précision même de cette description qui la rend difficile à imaginer perceptuellement. Une façon de pallier cette difficulté serait de résumer le passage par une formule générale du genre « Le soleil crée un effet d'ombre sur la terrasse », de placer ce résumé parmi les choses considérées comme vraies dans l'histoire, et de continuer sa lecture. C'est par hypothèse ce que font les lecteurs se sentant incapables de visualiser le contenu de la description mais qui néanmoins ne sont pas rebutés au point d'interrompre leur lecture. L'échec de l'imagination perceptuelle est compensé par la versatilité de l'imagination propositionnelle.

Currie suggère un exemple intéressant qui montre que la même chose se produit au niveau de l'imagination interne :

Suppose you and I play *The Spanish Inquisition*, having at our disposal some life-like bits of equipment. And suppose you pretend to tighten those very real thumbscrews on my hands. I am likely, in that situation, to have what surely deserves to be called ‘pains in imagination’: experiences that are not really pains, and certainly not caused by bodily damage, but that are unpleasant and localized to the relevant bodily part. We sometimes have these experiences sympathetically, when people relate painful experiences to us. Now suppose we vary the game a bit so that in the game-world torture is inflicted not with the thumbscrews but with the comfy chair. In that case I think it is unlikely that I shall experience pain-like imaginings. It may be part of the story that sitting on the comfy chair is excruciating, but my body just won’t co-operate to give me the right imagined pains²⁰.

Ce phénomène de rabattement s’applique vraisemblablement à l’ensemble des cas où il est difficile d’imaginer perceptuellement ou intérieurement quelque chose. Je ferai dans ce qui suit l’hypothèse que ce rabattement est effectivement toujours possible en principe. Que cette hypothèse soit ou non fondée, on peut au moins conclure que seule l’imagination propositionnelle est véritablement centrale pour notre problème. En effet, soit 1) le rabattement est possible et alors ni l’incapacité à imaginer perceptuellement ni l’incapacité à imaginer intérieurement ne peuvent être la cause du problème, et ce qu’il faut expliquer est la difficulté à imaginer propositionnellement, soit 2) le rabattement n’est pas possible, mais alors il faut expliquer les raisons qui font en sorte que dans ce cas particulier le recours à l’imagination propositionnelle est problématique.

Pour résumer, donc : beaucoup de choses ne sont ni perceptuellement ni intérieurement imaginables, par exemple en raison de leur caractère abstrait, mais ne présentent aucune difficulté particulière pour l’imagination propositionnelle. La converse est sans doute également possible : on peut penser imaginer perceptuellement ou intérieurement quelque chose alors qu’en réalité on ne fait que l’imaginer propositionnellement. La question se pose ici du critère de l’imaginabilité.

Imaginabilité objective et subjective

Comment en arrive-t-on à déterminer si l’on parvient (ou non) à s’imaginer quelque chose ? À première vue la réponse ne semble faire aucun doute : il s’agit simplement d’établir par introspection si l’on parvient ou non à se représenter quelque chose en imagination. Dans la plupart des cas cette démarche est en effet suffisante. Il y a toutefois des situations plus délicates, celles notamment qui comportent des impossibilités conceptuelles plus ou moins cachées : est-il possible par exemple d’imaginer un barbier qui rase tous ceux qui ne se rasent pas eux-mêmes ?

Certains soutiennent, en partie sur la base de ce genre de cas, qu’il est tout à fait possible de se tromper quant à ce qu’on croit réussir à imaginer²¹. En d’autres mots, il est possible d’avoir l’*impression* d’imaginer quelque chose, alors qu’un examen plus approfondi révélerait qu’en fait on n’y parvient pas. Une façon d’arriver à cette conclusion est de faire de la *compréhension* de ce qu’il s’agit d’imaginer une condition nécessaire au succès de la démarche imaginative. D’après cette analyse le fait par exemple d’imaginer que « Tom est un X » repose au moins en partie sur la possibilité de comprendre ce en quoi consiste la propriété X. Comme une propriété conceptuellement impossible (disons le fait d’être un célibataire marié) semble exclure d’emblée toute possibilité de compréhension, la proposition « Tom est un célibataire marié » ne peut être imaginée vraiment, même si l’on pourrait avoir l’impression d’y parvenir. Cette analyse semble plausible, mais l’utilité du critère d’imaginabilité sur lequel elle repose demeure limitée dans le contexte essentiellement psychologique qui nous occupe. En effet notre problème relève bien plus de l’impression subjective du succès de l’imagination que d’un critère « objectif » permettant de déterminer si cette impression est ou non fondée. Il y a lieu donc de distinguer les aspects objectif et subjectif de l’imaginabilité.

Un candidat susceptible de servir de critère subjectif à l’imaginabilité (au moins dans le cas de récits de fiction) est précisément l’impression de « décrochage » qui se produit chez le lecteur qui n’arrive pas à imaginer quelque chose. Bien qu’il existe de nombreuses exceptions, la plupart des récits de fiction sollicitent de façon intense l’attention du lecteur, qui en conséquence se sent « absorbé » dans le monde imaginaire. Dans les cas comme celui de *Gilselda*, le charme

est en quelque sorte rompu, et l'attention est pour ainsi dire réorientée vers l'extérieur du récit. Il est important de noter que ce genre de décrochage ne correspond pas systématiquement à l'incompréhension de ce qu'il s'agit d'imaginer. C'est en ce sens qu'il faut comprendre l'interprétation que propose Gendler²² des récits comportant des impossibilités conceptuelles. Son analyse repose en partie sur un récit intitulé «La tour de Goldbach²³», qui dans ses grandes lignes se résume comme suit : Dieu, dans un élan de colère provoqué par l'arrogance de mathématiciens ayant réussi à prouver la conjecture de Goldbach («tout nombre entier pair strictement supérieur à 2 peut être écrit comme la somme de deux nombres premiers»), décrète pour les punir que dès lors 12 ne serait plus la somme de deux nombres premiers. Dieu consent toutefois à réévaluer sa décision si douze mathématiciens vertueux sont rassemblés. La condition représente évidemment un défi de taille, puisqu'un groupe de douze ne peut plus être formé par la combinaison d'un groupe de sept et d'un groupe de cinq. La dispute est éventuellement portée devant Salomon, dont le verdict final vise à satisfaire tous les partis : dorénavant douze *sera et ne sera pas* la somme de deux nombres premiers.

Gendler concède évidemment que son récit n'a rien qui puisse convaincre qui que ce soit que 5 et 7 ne font pas 12. Ce que l'exemple parvient néanmoins à montrer est qu'il est tout à fait possible de s'imaginer que 5 + 7 ne font pas 12, au moins au sens où le récit ne provoque chez la plupart des lecteurs aucun effet de décrochage. L'explication qu'elle propose est la suivante :

When we imagine the things that, on reflection, we realize to be conceptually impossible, we imagine them in ways that disguise their conceptual impossibility. So when God gets angry and causes twelve no longer to be the sum of two primes, we are considering 'twelve is the sum of two primes' primarily with regards to one of its features, namely, that it is a proposition of which human beings are categorically certain only as a consequence of their hubristic arrogance. When the mathematicians' search concludes with their having found five righteous souls in one town and seven in another, we are willing to accept that this does not give us twelve righteous souls because we are thinking of it as "number of righteous

souls required for God to lift the decree." It is as a result of lots of local bits of conceptual coherence that the global incoherence is able to get a foothold²⁴.

Selon cette analyse, imaginer que Tom, le type qui habite à l'autre bout du corridor, est un célibataire marié, revient à considérer «célibataire marié» comme une propriété de Tom parmi d'autres, propriété qui lui est attribuée pour ainsi dire sans égard à son contenu contradictoire. Tout se passe en fait comme si la propriété d'être un célibataire marié était réduite à un certain sous-ensemble de propriétés non contradictoires (par exemple le fait pour Tom d'être de sexe masculin et d'habiter à l'autre bout du corridor), et que c'étaient ensuite uniquement ces propriétés qui étaient attribuées à Tom. De façon générale, il semble que si un récit comportant une impossibilité conceptuelle est organisé de façon telle que cette impossibilité échappe suffisamment à l'attention, elle ne sera pas en elle-même suffisante pour créer un effet de décrochage. Ce que ce genre de cas permet de dégager est que l'imaginabilité «subjective» d'une proposition n'est pas déterminée d'emblée par le contenu de ce qu'il s'agit d'imaginer. De plus, il semble plausible de penser que le genre de flexibilité de l'attention dont il est question ici varie considérablement d'un individu à l'autre, et par conséquent qu'un même récit pourrait provoquer un effet de décrochage chez certaines personnes mais pas chez d'autres.

Nos conclusions jusqu'à maintenant sont donc les suivantes :

1) La seule forme d'imagination directement pertinente pour le problème qui nous occupe est l'imagination propositionnelle, qui équivaut à accepter un énoncé comme vrai dans le monde imaginaire. En effet, soit les difficultés rencontrées par l'imagination perceptuelle ou par l'imagination intérieure peuvent être contournées par le recours à l'imagination propositionnelle, soit ce recours n'est pas possible, mais alors il s'agit d'expliquer en quoi l'imagination propositionnelle est inefficace dans ce cas spécifique.

2) Le critère de la défaillance de l'autorité de l'auteur est de nature psychologique, et n'est pas déclenché automatiquement par un récit comportant une contradiction. Il correspond plutôt à un phénomène de désinvestissement de l'attention, vraisemblablement provoqué par le fait qu'un énoncé présenté par l'auteur comme vrai dans l'histoire n'est pas admis comme tel par le lecteur.

SOLUTIONS

Le problème de la « résistance imaginative » tel que formulé par Gendler dans (2000) a suscité des solutions très variées. Je me propose dans cette section d'examiner brièvement deux d'entre elles, qui visent directement le problème plus général de l'autorité de l'auteur. Les solutions proposées au problème initial peuvent être groupées en deux catégories selon le sort qu'elles réservent à la notion de résistance. Comme on l'a noté plus haut, l'approche de Gendler était au départ centrée exclusivement sur les récits comportant une moralité déviante. Son argumentation avait en gros pour but d'établir qu'il est possible d'imaginer les énoncés problématiques, mais qu'on se refuse à le faire parce que ces énoncés correspondent à des valeurs auxquelles on ne désire pas s'associer. Certains critiques ne remettent pas fondamentalement en cause ce principe de résistance, mais remplacent la mécanique sous-jacente par des alternatives jugées plus adéquates. Les solutions proposées par Currie et Stokes peuvent être interprétées de cette façon. D'autres critiques ont rejeté le principe de résistance, et argumentent plutôt à l'effet que les énoncés problématiques *ne peuvent pas être imaginés*. Il ne s'agit donc pas tant de résistance que *d'incapacité*, les raisons expliquant cette incapacité variant selon l'analyse proposée. On peut ranger dans cette catégorie les solutions proposées par Yablo, Weatherson, et Stock. D'autres enfin rejettent l'analyse initiale de Gendler mais proposent une analyse qui ne repose pas directement sur la notion d'incapacité (la contribution de Matravers peut être interprétée en ce sens). Gendler elle-même a récemment suggéré une solution alternative, toujours centrée sur le principe de résistance. Je me propose dans cette section d'examiner brièvement la solution proposée par Brian Weatherson, de même que la seconde solution de Gendler.

Weatherson et le principe de vertu

Weatherson soutient que les récits problématiques sont ceux qui violent ce qu'il appelle le principe de vertu :

Virtue

If p is the kind of claim that, if true, must be true in virtue of lower-level facts, and if the story is about those lower-level facts, then it must be true in the story that there is some true proposition r which is about those lower-level facts such that p is true in virtue of r .²⁵

En d'autres termes, la vérité d'une proposition imaginaire se doit d'être justifiée de façon appropriée, soit explicitement dans le récit, soit au moins implicitement. Si un élément du récit est en contradiction avec cette justification, l'autorité de l'auteur est remise en question. Le principe de vertu fait de la réaction associée aux histoires de type Giselda un phénomène essentiellement « cognitif », et parvient de la sorte à exclure la notion de résistance de l'explication. Cette façon de procéder a l'avantage de rendre compte de plusieurs des récits non moraux qui provoquent une défaillance de l'autorité de l'auteur. La réapparition soudaine d'Athelstan, par exemple, constitue clairement un viol du principe de vertu. L'approche de Weatherson présente en contrepartie le désavantage de manquer de souplesse du point de vue psychologique. Si l'analyse de l'imaginabilité proposée plus haut est juste, la vérité imaginaire d'un énoncé p relève de certains faits relatifs à la psychologie individuelle des lecteurs, et non à un ensemble de faits « objectifs » quant au contenu du récit. Le principe de vertu tel que présenté par Weatherson devrait donc être reformulé de façon à tenir compte des réactions individuelles. Certains cas présentant des difficultés quant à la détermination de la justification r semblent pointer vers le même problème. Lorsque par exemple les personnes réagissant au récit de Haidt sont invitées à expliquer pourquoi elles pensent que Julie et Mark ont commis un acte répréhensible, la plupart d'entre elles évoquent la cosanguinité ou les dommages émotionnels, deux facteurs qui sont pourtant explicitement écartés par le récit lui-même. Quand cela leur est signalé, les participants répondent généralement que même s'ils sont incapables de justifier précisément leur opinion, ils « savent » tout simplement que Julie et Mark ont commis un acte répréhensible²⁶. Bien que cette réaction soit compatible avec une certaine lecture de l'analyse proposée par Weatherson (les participants croient qu'il existe une justification r implicite qui est niée dans le récit), elle semble néanmoins suggérer que la détermination de r est parfois obscure et très subjective, et certains pourraient être tentés d'y voir une certaine forme de résistance dont la théorie ne rend pas directement compte.

Le cas de Chuck n'est pas non plus sans poser quelques difficultés. En effet il est permis de penser que l'auteur du récit concernant la Deuxième Guerre fournit un certain nombre de justifications quant à l'arrivée du 2^e régiment le 18 novembre, et que ces justifications sont aussi celles qui expliquent l'arrivée effective du régiment le 19

novembre. Dans ce genre de cas il n'est pas clair que le principe de vertu est violé, mais le récit donne quand même lieu pour Chuck à une défaillance de l'autorité de l'auteur.

La seconde solution de Gendler

L'analyse que propose Gendler dans « Imaginative Resistance Revisited » (2006) forme en quelque sorte une synthèse des perspectives adoptées au sujet de la notion de résistance. Gendler concède que son analyse initiale était trop étroitement centrée sur les cas moraux, et qu'en conséquence elle s'était avérée incapable de rendre compte des cas non moraux invoqués par ses critiques. Toutefois la conclusion selon laquelle *aucun* des cas problématiques ne peut être imaginé pêche selon elle en direction inverse. Son principal objectif est donc de montrer que la résistance joue un rôle au moins dans certains cas.

La nouvelle proposition de Gendler est articulée autour de deux notions clés : celle d'évaluation (« *appraisal* ») et celle de démarcation (« *pop-out* »). La notion d'évaluation est présentée comme « some sort of decision about concept application »²⁷, et un peu plus loin comme établissant « whether certain concepts could be legitimately applied to certain sets of facts »²⁸. La métaphore d'une différence de « niveau » entre les faits et leur évaluation est souvent évoquée. Gendler divise en outre les évaluations en trois catégories selon le type de relation qu'elles entretiennent avec les faits imaginaires déjà établis et les principes qui régissent en général la génération des vérités imaginaires (appelons cet ensemble de faits et de principes « faits et principes imaginaires » par souci de brièveté). De façon générale les principes de génération de vérités imaginaires s'avèrent extrêmement difficiles à formuler de façon satisfaisante et Gendler doit ici se contenter d'y faire référence globalement sans donner davantage de détails. Quoi qu'il en soit donc de leur contenu spécifique, une évaluation est *interdite* si elle contredit les faits ou les principes imaginaires. Un exemple d'évaluation interdite est l'histoire originale de Giselda : les principes reconnus par la plupart des lecteurs du récit ne rendent pas vrai l'énoncé « Giselda a fait la bonne chose en tuant son bébé; après tout, c'était une fille ». Une évaluation est *obligatoire* si elle est directement impliquée par les faits ou principes imaginaires (par exemple une histoire de Giselda modifiée : « Giselda a commis un crime en tuant son bébé; après tout, c'était un être humain »²⁹). Enfin une évaluation est *autorisée* si elle est compatible avec les faits et principes imaginaires (Gendler n'est pas explicite à ce

sujet, mais il semble que la version « 19 janvier » de l'histoire de Giselda soit une évaluation de ce type : « Giselda a fait la bonne chose en tuant sa fille; après tout, elle était née le 19 janvier »).

Les évaluations autorisées ne semblent pas poser problème. Comme on l'a noté plus haut, en général l'histoire du 19 janvier ne semble pas susciter une réaction du genre « Il n'est pas vrai, même dans l'histoire, que l'infanticide est justifié par une naissance le 19 janvier ». Au contraire le caractère inusité de la justification donne à penser qu'elle est bien valide dans le monde imaginaire, mais pas dans le monde réel.

Les évaluations obligatoires ou interdites se comportent différemment. Elles donnent lieu à ce que Gendler appelle un effet de démarcation (« *pop out* »), qui est selon elle caractéristique de l'ensemble des cas problématiques. Les passages qui se *démarquent* sont des passages où le lecteur interprète l'auteur comme l'invitant non seulement à imaginer qu'une certaine proposition *p* est vraie dans le monde imaginaire, mais aussi à croire qu'une proposition analogue est vraie dans le monde réel³⁰. Dans le cas du récit de Haidt, par exemple, cela signifie que le lecteur se sent invité à considérer non seulement qu'il est vrai dans l'histoire que Mark et Julie n'ont rien fait de mal en ayant une relation sexuelle, mais aussi que si le récit était la description de faits réels, Mark et Julie n'aurait rien fait de mal non plus. Selon Gendler, ce double effet d'imagination et de croyance est présent dans l'ensemble des exemples de défaillance de l'autorité de l'auteur proposés dans la littérature, et permet en grande partie d'expliquer le phénomène. En effet, pour Gendler les invitations à imaginer et à croire sont intimement liées. Dans les cas d'évaluations obligatoires, cela ne pose pas problème : il s'agit simplement pour le lecteur d'imaginer que le monde de la fiction est semblable au monde réel. Dans les cas d'évaluations interdites cependant, la réaction est tout autre : comme le lecteur ne croit pas à la vérité de la contrepartie réelle de ce qu'on lui demande d'imaginer, il ne l'imagine pas non plus comme vrai dans le monde imaginaire.

En somme, le fait que la plupart des récits de fiction puissent être imaginés sans problème s'explique par ceci qu'ils sont généralement composés d'un mélange d'énoncés descriptifs et d'énoncés évaluatifs autorisés ou obligatoires. Les cas problématiques concernent les énoncés évaluatifs interdits. Ceux-ci donnent lieu à un « effet de démarcation » (c'est-à-dire à une double invitation à croire et à imaginer) qui a pour résultat un blocage de l'imagination. Cette expli-

cation s'applique aussi bien aux cas moraux qu'aux cas non moraux. Cependant ce qui caractérise en propre un cas comme celui de Giselda est le rôle joué par la résistance dans le refus d'adopter certains principes spécifiques de génération de vérités imaginaires. Par hypothèse en effet l'adoption de certains principes de génération permettrait d'interpréter le meurtre commis par Giselda comme moralement justifié, mais le lecteur refuse selon Gendler d'aller dans cette direction pour les raisons qu'elle défendait dans son analyse originale : adopter de tels principes serait compromettre sa vision morale du monde³¹.

La solution proposée par Gendler présente donc le double avantage de rendre compte de façon plausible à la fois des cas non moraux de défaillance de l'autorité de l'auteur proposés dans la littérature et de l'effet de résistance qui semble caractéristique de certains récits.

Comment cependant cette solution se comporte-t-elle dans les cas de Chuck et d'Athelstan ? Examinons d'abord la situation de Chuck. Il semble à première vue que l'énoncé « Le 2^e régiment est arrivé le 18 novembre » ait toutes les apparences d'un énoncé descriptif. Si c'est bien le cas, l'analyse proposée par Gendler n'est pas en mesure de rendre compte directement de ce qui se passe ici, puisque selon elle la rupture de l'autorité de l'auteur est généralement associée aux énoncés évaluatifs interdits ; l'exemple montre pourtant qu'il y a des cas de rupture de l'autorité de l'auteur sans énoncés évaluatifs. Mais peut-être un doute persiste-t-il quant au statut de l'énoncé problématique. Après tout, la caractérisation de Gendler est suffisamment large pour que la notion d'évaluation soit comprise dans le sens très général de « jugement », de sorte que tout énoncé attributif pourrait être considéré comme une évaluation. Cette interprétation de la notion d'évaluation pourrait sembler très libérale, mais cela ne pose pas problème dans le contexte de l'analyse proposée par Gendler, puisque de toute manière seules les évaluations interdites ou obligatoires donnent lieu au phénomène de démarcation. Faisons donc l'hypothèse que « Le 2^e régiment est arrivé le 18 novembre » est une évaluation. Il s'agit d'une évaluation interdite, puisque Chuck considère que l'énoncé n'est pas compatible avec les principes qui régissent la génération des vérités imaginaires (d'après Chuck, tout ce qui n'est pas directement lié aux éléments fictifs de l'intrigue devrait être historiquement exact). L'énoncé est interprété à la fois comme une invitation à imaginer qu'il est vrai dans le monde imaginaire *et* dans le monde réel. Comme Chuck sait que l'énoncé est faux dans le monde

réel, il se refuse à l'imaginer comme vrai dans le monde imaginaire. L'analyse de Gendler est donc en mesure de rendre compte de la situation.

Que se passe-t-il dans la cas d'Athelstan ? Ici l'interprétation en termes d'évaluation est moins prometteuse. D'une part il semble peu naturel d'interpréter l'énoncé « Athelstan réapparaît soudainement » comme une évaluation ; la réapparition d'Athelstan semble intuitivement se situer au niveau des « faits de base » que Gendler contraste avec la notion d'évaluation. Mais supposons pour les fins de la discussion que l'énoncé soit tout de même une évaluation. Il s'agira évidemment d'une évaluation interdite, puisqu'elle est incompatible avec ce qui a été établi comme vrai dans le monde imaginaire. Dans ce cas le lecteur sera amené selon Gendler non seulement à imaginer que « Athelstan réapparaît soudainement » est vrai dans le monde imaginaire, mais aussi à croire que l'énoncé est vrai dans le monde réel. Et ce sera parce qu'il rejette cette croyance dans le monde réel qu'il résiste à l'invitation de l'imaginer comme vrai dans le monde imaginaire. Cette interprétation est clairement erronée. Ce n'est pas sur la base de la fausseté dans le monde réel de l'énoncé « Athelstan réapparaît soudainement » que le lecteur n'admet pas la vérité de l'énoncé dans le monde imaginaire : c'est uniquement sur la base de la contradiction avec ce qui a déjà été établi comme vrai dans le monde imaginaire.

Gendler donne à penser que dans ce genre de cas le lecteur aura tendance à considérer que l'auteur a commis une erreur (non intentionnelle) dans l'établissement des faits (et non à réagir de façon similaire au lecteur de l'histoire de Giselda)³². À mon sens cette façon de voir les choses n'est pas convaincante dans le cas qui nous occupe. La thèse de l'erreur factuelle non intentionnelle est plausible dans le cas de détails relativement mineurs (par exemple le nombre et la localisation précise des blessures de guerre du docteur Watson, qui varient d'un récit à l'autre). Dans un cas comme celui d'*Ivanhoé*, par contre, la réapparition d'Athelstan est trop importante pour être considérée comme une erreur de ce genre.

En somme, les solutions proposées par Weatherson et Gendler ont des avantages et des inconvénients complémentaires. L'approche de Weatherson semble pouvoir rendre compte adéquatement de plusieurs cas non moraux de défaillance de l'autorité de l'auteur, mais a le désavantage d'être très peu souple du point de vue psychologique. L'approche de Gendler présente le désavantage inverse : elle est sou-

ple du point de vue psychologique, mais ne parvient pas à rendre compte de certains cas purement factuels de défaillance de l'autorité de l'auteur. L'approche présentée dans la dernière partie se propose comme une alternative permettant d'éviter les écueils croisés qui menacent chacune de ces solutions.

UNE SOLUTION BASÉE SUR LA MODIFICATION DE L'EXTENSION DES ÉNONCÉS IMAGINAIRES

Par souci de simplicité, je vais faire l'hypothèse que les récits de fiction sont entièrement composés d'énoncés du genre «A est B», où A est un objet et «est B» un prédicat. L'histoire de Giselda sera donc ramenée à la forme rudimentaire «L'infanticide féminin est moralement justifié». Mon analyse repose sur la distinction traditionnelle entre l'extension et l'intension d'un prédicat. L'extension d'un prédicat correspond à l'ensemble des éléments qu'il décrit. L'extension du prédicat «est moralement justifié», par exemple, correspond à l'ensemble de ce qui est moralement justifié. L'intension d'un prédicat correspond plutôt au principe qui justifie l'attribution de ce prédicat. L'intension du prédicat «moralement justifié» est formé par les conditions qui permettent d'affirmer qu'une chose est moralement justifiée (peu importe ce en quoi ces conditions consistent : comme les expériences de Haidt le démontrent, il arrive souvent que l'on attribue un prédicat sans avoir une idée claire des raisons qui justifient cette attribution). L'extension et l'intension d'un prédicat ne sont pas nécessairement les mêmes lorsqu'on passe du monde réel au monde imaginaire. Quatre combinaisons sont possibles :

	[1]	[2]	[3]	[4]
Extension dans le monde imaginaire	Différente de celle du monde réel	Différente de celle du monde réel	Même de celle du monde réel	Même de celle du monde réel
Intension dans le monde imaginaire	Même de celle du monde réel	Différente de celle du monde réel	Différente de celle du monde réel	Même de celle du monde réel

Les deux situations qui nous intéressent plus particulièrement sont les situations [1] et [2]. Dans la situation [1], l'intension d'un prédicat est la même dans le monde imaginaire et dans le monde réel, mais

l'extension dans le monde imaginaire est légèrement différente de celle du monde réel. Dans «Sherlock Holmes est un détective», par exemple, les conditions qui justifient l'attribution du prédicat «est un détective» sont les conditions intuitives qui s'appliquent à ce prédicat dans le monde réel, de sorte que l'intension est la même dans les deux mondes. L'extension du prédicat varie cependant selon le monde considéré. Comme Sherlock Holmes est un personnage de fiction, il ne fait pas partie de l'extension du prédicat «est un détective» dans le monde réel ; il en fait partie cependant dans les récits de Conan-Doyle. De façon générale le changement d'extension dans le monde imaginaire se justifie de la façon suivante :

Condition de modification directe de l'extension

Pour que l'extension du prédicat B soit directement modifiée dans le monde imaginaire de façon à inclure l'objet A, il suffit que si le monde imaginaire était réel, l'objet A serait décrit de façon appropriée par le prédicat B.

Ce principe de changement d'extension donne au lecteur une marge de manœuvre assez considérable, en particulier dans les cas où le monde imaginaire donne l'impression d'être largement sous-déterminé. C'est vraisemblablement le cas par exemple dans la variante «Giselda a fait la bonne chose en tuant sa fille; après tout, elle était née le 19 janvier». Dans le monde réel, on n'attribuerait pas le prédicat «est moralement justifié» à un infanticide féminin commis un 19 janvier. Mais l'extravagance même de la justification donne à penser que certains faits imaginaires (inconnus du lecteur) rendent légitime la modification de l'extension du prédicat dans ce monde imaginaire particulier.

Si dans un cas spécifique la condition de modification de l'extension n'est pas satisfaite, une autre façon d'inclure un objet A dans l'extension du prédicat B est de modifier l'intension de B. On se retrouve dans la situation [2]. Le lecteur n'est pas disposé à considérer l'énoncé «A est B» comme vrai dans l'histoire sur la base des intuitions qui déterminent habituellement l'intension de B, mais il est possible qu'un changement de l'intension de B provoque à son tour un changement d'extension qui rendrait l'énoncé vrai. Une modification de l'intension appelle cependant une justification. Si le récit fournit une telle justifi-

cation, et que le lecteur la juge suffisante, il sera vraisemblablement disposé à considérer l'énoncé «A est B» comme vrai dans l'histoire. Ce principe alternatif de modification correspond donc à la condition suivante :

Condition de modification indirecte de l'extension

Pour que l'extension du prédicat B soit indirectement modifiée dans le monde imaginaire de façon à inclure l'objet A, il suffit que dans le monde imaginaire l'intension du prédicat B soit telle que l'objet A serait décrit de façon appropriée par le prédicat B.

La satisfaction de cette condition peut avoir des répercussions intéressantes : si la modification d'intension est appropriée dans le monde imaginaire, elle pourrait bien l'être aussi de façon générale, et en conséquence le lecteur pourrait en venir à réviser certaines de ces croyances à propos du monde réel. C'est ce qui semble se produire dans plusieurs expériences de pensée, dont celle très célèbre proposée par Judith Jarvis Thomson pour montrer l'inaptitude de certains arguments invoqués contre l'avortement. Thomson vise spécifiquement le principe d'après lequel l'avortement est immoral parce que le fœtus est une personne innocente qui a droit à la vie³³. Elle propose d'imaginer le scénario suivant. Un violoniste génial tombe soudainement dans le coma. L'association des amateurs de musique détermine après analyse des dossiers médicaux que vous seul êtes en mesure de sauver la vie du violoniste. Le sauvetage implique une longue procédure médicale au cours de laquelle le musicien, toujours inconscient, sera branché sur votre propre corps en continu pour une durée de neuf mois, au terme desquels il pourra être réanimé. Le violoniste est sans doute comme le fœtus une personne innocente ayant droit à la vie, mais avez-vous l'obligation morale d'accepter l'opération ?

Admettons qu'un sympathisant pro-vie remette en question sa position après s'être livré à l'expérience de pensée proposée par Thomson. Comment rendre compte de ce changement ? Il semble qu'on puisse analyser les choses de la façon suivante. Au départ le sympathisant pro-vie considère que dans le monde réel le prédicat «est moralement justifié» ne s'applique pas à l'avortement. Il n'est peut-être pas en mesure de spécifier précisément l'intension de ce prédicat, mais si pour lui une chose au moins est claire, c'est que le meurtre d'une personne innocente n'en fait pas partie. En d'autres termes, les conditions intuitives permettant d'affirmer qu'une chose est moralement justifiée excluent par principe le meurtre d'une personne innocente,

et par suite la justification morale de l'avortement. Le récit proposé par Thomson change cependant la donne : dans certains cas (dont les paramètres semblent en tous points semblables à ceux d'un avortement), le meurtre d'une personne innocente n'est pas suffisant pour exclure d'emblée l'application du prédicat «est moralement justifié». Le récit invite donc à une modification de l'intension de ce prédicat. Si la justification du changement d'intension dans le monde imaginaire est jugée suffisante, les croyances à propos du monde réel seront modifiées en conséquence. (Évidemment on peut être d'avis que la justification est insuffisante, notamment ici en raison de certaines disparités entre la situation du fœtus et celle du musicien.)

Comment cette analyse se transpose-t-elle au cas de Giselda ? La version originale du récit ne satisfait pas la condition de modification de l'extension, et elle ne se prête pas davantage à une modification de l'intension. En effet, l'auteur affirme que «L'infanticide féminin est moralement justifié» est vrai dans le monde imaginaire alors qu'aux yeux du lecteur l'infanticide est tel que s'il était réel, il ne serait pas décrit de façon appropriée par le prédicat «moralement justifié». La condition de modification directe de l'extension n'est donc pas satisfaite. Toutefois une révision de l'extension pourrait quand même avoir lieu si le lecteur a des raisons de penser que certaines circonstances spécifiques au monde imaginaire le justifient (comme c'est le cas par exemple dans l'histoire du 19 janvier). Ici deux options sont possibles. Il semble plausible de penser que la plupart des lecteurs confrontés à un récit faisant intervenir l'énoncé «Giselda a fait la bonne chose en tuant son enfant; après tout, c'était une fille» n'ont aucune raison de penser que le monde imaginaire est significativement différent du monde réel sans justification additionnelle. Rien donc ne justifie la modification directe de l'extension du prédicat «moralement justifié» dans ce monde imaginaire. Il n'est cependant pas impossible que certains lecteurs considèrent l'infanticide féminin comme étant aussi farfelu et extravagant que l'infanticide pour cause de naissance le 19 janvier, et en viennent à penser que certains faits imaginaires inconnus rendent légitime la modification de l'extension du prédicat «moralement justifié». Cette réaction atypique aurait pour conséquence de vider l'histoire de Giselda de son aspect problématique.

Généralement le lecteur confronté au récit aura plutôt tendance à considérer que la condition de modification directe du prédicat «est moralement justifié» n'est pas satisfaite. Un changement au niveau

de l'intension du prédicat (qui aurait pour effet d'en modifier également l'extension) permettrait encore de considérer l'énoncé comme vrai dans le monde imaginaire. Mais l'histoire de Giselda tend à ne pas être interprété de cette façon : aucun indice n'est fourni quant à la forme que prendrait l'intension révisée. Le lecteur rejette donc l'énoncé comme étant faux, même dans l'histoire.

Comment cette façon de voir les choses s'applique-t-elle aux cas de Chuck et d'Athelstan ? Examinons d'abord la situation de Chuck. «Le 2^e régiment est arrivé le 18 novembre». Dans le contexte d'un récit concernant la Deuxième Guerre mondiale, le lecteur se comportera vraisemblablement selon la situation [4], c'est-à-dire qu'il sera disposé à accepter ce fait imaginaire comme correspondant à un fait réel. Il se pourrait également que le lecteur se comporte selon la situation [1] et considère le récit comme une invitation à modifier dans le monde imaginaire l'extension du prédicat « est arrivé le 18 novembre » de façon à y inclure le 2^e régiment. C'est vraisemblablement dans cette situation que se trouve Chuck, qui sera donc porté à interpréter l'énoncé comme une invitation à réviser directement ou indirectement l'extension du prédicat. Cependant ni l'une ni l'autre de ces révisions n'est justifiée. Chuck n'a aucune raison de penser que des circonstances propres au monde imaginaire suggèrent une révision de l'extension du prédicat, puisqu'il considère que les faits imaginaires devraient ici correspondre aux faits réels. Une modification de l'intension du prédicat est écartée pour les mêmes raisons. Aucune façon de considérer l'énoncé problématique comme vrai dans le monde imaginaire n'étant disponible, Chuck renonce, et l'auteur ne parvient pas à imposer son autorité.

Que se passe-t-il dans le cas d'Athelstan ? «Athelstan réapparaît soudainement». La condition de modification de l'extension d'un prédicat dans le monde imaginaire n'est pas satisfaite. Pour que l'extension du prédicat «réapparaît soudainement» soit modifiée dans le monde imaginaire de façon à inclure Athelstan, il faudrait qu'Athelstan soit tel que s'il était réel, il serait décrit de façon appropriée par «réapparaît soudainement». Cette condition évidemment n'est pas remplie puisqu'Athelstan est considéré comme mort, et qu'un mort ne réapparaît pas soudainement, à moins évidemment de circonstances particulières dans le monde imaginaire. Mais justement ces circonstances font défaut. Rien dans le récit ne permet de justifier une modification directe de l'extension. Comme aucune jus-

tification ne permet non plus une modification de l'intension, l'énoncé «Athelstan réapparaît soudainement» est considéré comme faux dans l'histoire.

La principale limitation de cette analyse est sans doute le fait qu'elle repose sur un modèle très simplifié des récits de fiction. En revanche, un examen plus détaillé de la façon dont le modèle pourrait être transposé à des récits moins rudimentaires serait vraisemblablement justifié par les avantages que comporte l'approche proposée ici. Le plus important d'entre eux est probablement sa souplesse du point de vue psychologique : l'approche permet en effet de rendre compte de façon plausible des différences de réaction à la fois entre récits et entre individus. Un autre avantage est qu'elle permet de rendre compte simplement de ce qui se passe lorsque des récits présentant au lecteur une morale alternative provoquent chez lui un changement de perspective. Enfin, cette solution permet de rendre compte aussi bien des cas purement descriptifs que des cas évaluatifs.

CONCLUSION

L'imagination peut rencontrer plusieurs types de difficultés. Il peut être difficile, par exemple, d'imaginer perceptuellement ou intérieurement certains aspects d'un récit. Ces difficultés peuvent s'expliquer de diverses façons : peut-être n'a-t-on jamais été en contact avec ce qu'il s'agit d'imaginer, ou peut-être doit-on se représenter des propriétés contradictoires, etc. Habituellement ce genre de difficultés n'entraîne toutefois aucun problème au niveau de l'imagination propositionnelle. Les récits qui provoquent une défaillance de l'autorité de l'auteur sont précisément ceux qu'il est difficile d'imaginer propositionnellement.

Si l'on peut facilement rendre compte des difficultés à imaginer perceptuellement ou intérieurement en invoquant le contraste entre l'aspect «concret» des représentations que suscitent ces types d'imagination et ce qu'il s'agit d'imaginer, le cas des difficultés à imaginer propositionnellement est plus complexe. Il pourrait être tentant de penser que la «cohérence» du récit est le seul facteur vraiment déterminant dans ces cas. Mais d'une part la cohérence n'est pas un critère absolu, puisqu'il a été établi que l'on peut imaginer propositionnellement sans problème certains récits incohérents. D'autre part, la notion de cohérence elle-même demeure difficile à préciser. Il ne peut s'agir, pour les raisons qu'on vient de dire, d'une absence de

contradiction à l'intérieur du récit lui-même. S'agirait-il plutôt d'une absence de contradiction entre le monde réel et le monde imaginaire ? Mais alors comment articuler la relation entre le réel et la fiction ? Il ne peut s'agir de comprendre « absence de contradiction » dans le sens de « absence de discontinuité », puisque par définition les récits de fiction comportent des discontinuités de ce genre (Sherlock Holmes existe dans le monde imaginaire mais pas dans le monde réel, etc.). La solution proposée ici fait des changements d'extension que subissent intuitivement les concepts utilisés pour décrire un monde imaginaire le point central de l'articulation entre le réel et la fiction. Dans les cas standards l'extension est modifiée de façon à inclure les éléments du monde imaginaire. Les cas problématiques correspondent à des situations où l'extension ne peut être modifiée sans modification de l'intension. Si le récit est à même de fournir une justification suffisante d'un tel changement d'intension, le lecteur peut en venir à voir le monde réel d'un œil différent : c'est ce qui se produit dans de nombreuses expériences de pensée. Si par contre aucune justification n'est fournie, ou une justification est jugée insuffisante, alors le lecteur ne sera pas disposé à admettre la vérité de l'énoncé problématique dans le monde imaginaire.

NOTES

- 1 Walton, 1994, p. 37. Souvent dans la littérature les énoncés eux-mêmes sont considérés comme de très courts récits.
- 2 Gendler, 2000, p. 63.
- 3 Moran, 1994, p. 95.
- 4 Gendler, 2000, p. 58n6.
- 5 Weatherson, 2004, pp. 1-2.
- 6 Walton, 1994 et 2006.
- 7 Gendler, 2000, p. 56.
- 8 Gendler, 2006, p. 159.
- 9 Gendler, 2006, p. 159
- 10 Currie, 2002, p. 220.
- 11 Currie, 2002, p. 220.
- 12 Gendler, 2000, p. 75.
- 13 Gendler, 2000, p. 75.
- 14 Matravers, 2003, p. 101.
- 15 Haidt, 2001, p. 814.
- 16 Gendler, 2006, p. 159n27.
- 17 J'adopte ici le vocabulaire des types par souci de simplicité. En fait rien dans mon analyse ne repose sur la prémisse qu'il existe effectivement plusieurs types d'imagination. On pourrait tout aussi bien parler d'une imagination unifiée dont les différents contenus seraient régis par des principes spécifiques.
- 18 Alward, 2006, p. 451.
- 19 Robbe-Grillet, 1957, pp. 9-10.
- 20 Currie, 2002, p. 219.
- 21 Notamment Currie, 2002, p. 203, et Stock, 2003, p. 108.
- 22 Gendler, 2000, pp. 64-72.
- 23 Gendler, 2000, pp. 67-68.
- 24 Gendler, 2000, pp. 69.
- 25 Weatherson, 2004, p. 18.
- 26 Haidt, 2001, p. 814.
- 27 Gendler, 2006, p. 162.
- 28 Gendler, 2006, p. 163.
- 29 Gendler, 2006, p. 159.
- 30 Gendler, 2006, p. 159. («Pop-out passages are passages where, instead of taking the author to be asking her to *imagine* some proposition *p*, that concerns the fictional world, the reader takes the author to be asking her to *believe* a corresponding proposition *p'* that concerns the actual world»). La formulation de Gendler semble suggérer que la croyance *remplace* l'imagination ; son analyse suppose toutefois que la croyance *s'additionne* à l'imagination.
- 31 Gendler, 2006, p. 173.
- 32 Gendler, 2006, p. 164.
- 33 Thomson, 1971, p. 48.

BIBLIOGRAPHIE

- Alward, Paul, «Leave Me Out of It; *De Re*, But Not *De Se*, Imaginative Engagement with Fiction», *The Journal of Aesthetics and Art Criticism*, vol. 64, no. 4, Automne 2006, pp. 451-459.
- Currie, Gregory, «Desire in Imagination», in Tamar Szabó Gendler et John Hawthorne (eds.), *Conceivability and Possibility*, Oxford, Oxford University Press, 2002, pp. 201-221.
- Gendler, Tamar Szabó, «The Puzzle of Imaginative Resistance», *The Journal of Philosophy*, vol. 97, no. 2, Février 2000, pp. 55-81.
- Gendler, Tamar Szabó, «Imaginative Resistance Revisited» in Shaun Nichols (ed.), *The Architecture of the Imagination: New Essays on Pretence, Possibility, and Fiction*, Oxford, Oxford University Press, 2006, pp. 149-173.
- Haidt, Jonathan, «The Emotional Dog and Its Rational Tail: A Social Intuitionist Approach to Moral Judgment», *Psychological Review*, vol. 108, no. 4, 2001, pp. 814-834.
- Hume, David, «The Standard of Taste» in *Of the Standard of Taste and Other Essays*, Indianapolis, Bobbs-Merrill, 1965 (publication initiale en 1757), 152-154.
- Matravers, Derek, «Fictional Assent and the (So-Called) “Puzzle of Imaginative Resistance”», in Matthew Kieran et Dominic Lopes (eds.), *Imagination, Philosophy, and the Arts*, London, Routledge, 2003, pp. 91-106.
- Moran, Richard, «The Expression of Feeling in Imagination», *The Philosophical Review*, vol. 103, no. 1, Janvier 1994, pp. 75-106.
- Robbe-Grillet, Alain, *La jalousie*, Paris, Les éditions de minuit, 1957, pp. 9-10.
- Stock, Kathleen, «Resisting Imaginative Resistance», *Philosophical Quarterly*, vol. 55, no. 221, Octobre 2005, 607-624.
- Stock, Kathleen, «The Tower of Goldbach and Other Impossible Tales», in Matthew Kieran et Dominic Lopes (eds.), *Imagination, Philosophy, and the Arts*, Londres, Routledge, 2003, pp. 107-124.
- Stokes, Dustin R, «The Evaluative Character of Imaginative Resistance», *British Journal of Aesthetics*, vol. 46, no. 4, Octobre 2006, pp. 387-405.
- Thomson, J.J., «A Defence of Abortion», *Philosophy and Public Affairs*, vol. 1, no. 1, Automne 1971, pp. 47-66.
- Walton, Kendal, «Morals in Fiction and Fictional Morality», *Proceedings of the Aristotelian Society*, vol. supp. 68, 1994, pp. 27-50.
- Walton, Kendal, «On the (So-Called) Puzzle of Imaginative Resistance», in Shaun Nichols (ed.), *The Architecture of the Imagination: New Essays on Pretence, Possibility, and Fiction*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- Weatherson, Brian, «Morality, Fiction, and Possibility», *Philosopher's Imprint* <www.philosophersimprint.org/004003>, vol. 1, no. 1, Novembre 2004, pp. 1-27.
- Yablo, Stephen, «Coulda, Woulda, Shoulda», in Tamar Szabó Gendler et John Hawthorne (eds.), *Conceivability and Possibility*, Oxford, Oxford University Press, 2002, pp. 441-492.